

Doc 2 p. 288

Une déléguée de classe témoigne

Être délégué, c'est avant tout être responsable et savoir écouter les autres.

Le délégué est le porte-parole des élèves, notamment pendant le conseil de classe, où il donne son point de vue et peut défendre ses camarades. Les tâches du délégué sont variées : on peut être sollicité pour transmettre une information à la classe, proposer des projets aux adultes de l'établissement...

Le délégué est un élève comme les autres. Il ne bénéficie d'aucun privilège de la part des professeurs. Il doit aussi montrer l'exemple.

- Christine, élève de 3^e au collège Louis-Issaurat, Créteil, 2015.

Doc 5 p. 289

Des élections démocratiques

Les élections se déroulent à bulletin secret au scrutin uninominal à 2 tours avant la fin de la 6^e semaine de l'année scolaire.

Chaque électeur vote pour un candidat et son suppléant.

Si un candidat obtient la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour, il est déclaré élu et devient délégué. Au second tour, le candidat qui obtient le plus de voix est déclaré élu comme second délégué.

- D'après le site Internet www.service-public.fr.

Doc 1 p. 292

Ce que dit la loi

Art. 19. Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements [...] le plus proche de son domicile.

- Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

Doc 3 p. 292

Discrimination à l'école

La discrimination est encore très présente à l'école, portée sans doute par la « peur » dont ne se sont pas libérés les adultes et qui la transmettent à leurs propres enfants.

Ce n'est sans doute pas l'enfant/élève lui-même qui rejette la différence, mais bien des parents qui craignent que la présence d'un élève handicapé dans la classe, n'induisse une moindre performance scolaire de leur enfant.

■ Rapport relatif aux auditions
sur les discriminations en milieu scolaire, 2010.

Leçon

Collégiens, ensemble

➤ Comment pouvons-nous agir pour bien vivre ensemble au collège ?

A L'école de la République

1. En France, tous les enfants reçoivent le même enseignement. L'instruction est obligatoire et gratuite pour les garçons et les filles de 6 à 16 ans. Afin que le droit à l'éducation soit réel, l'État applique le principe de l'égalité des chances : accompagnement personnalisé pour les élèves en difficulté, intégration des enfants en situation de handicap dans l'école la plus proche de leur domicile, apprentissage intensif du français pour les enfants qui arrivent de l'étranger.
2. En 1882, sur l'initiative de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, la loi pose le principe de laïcité à l'école. La Charte de la laïcité, affichée dans tous les établissements scolaires, réaffirme ce principe. Elle permet de bien vivre ensemble, dans le rejet des **discriminations** et le respect des valeurs communes de la République, « Liberté-égalité-fraternité ».

**B Pour tous les collégiens,
des droits et des devoirs**

1. Le règlement intérieur définit les droits des collégiens : droit à un enseignement gratuit, droit de s'exprimer, droit au respect et à la protection. Il définit aussi leurs devoirs : être présents à tous les cours, respecter les personnes et le matériel de l'établissement...
2. Au collège, l'élection des délégués permet à chacun de s'exprimer et d'élire ses représentants : c'est l'apprentissage de la **démocratie**.

Vocabulaire

- **Démocratie**

Régime politique dans lequel les citoyens peuvent élire librement leurs représentants pour gouverner le pays.

- **Discrimination**

Fait de refuser des droits à une personne ou un groupe de personnes, en raison de son origine, de son appartenance religieuse, de son handicap... Cette attitude est punie par la loi.